

NOTE DE PRESENTATION

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPI

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2023 par la communauté de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communautaires.

Le compte administratif 2023 de la Communauté de communes dégage un excédent brut de fonctionnement de 4 281 157,10 €, et une fois déduit le besoin d'autofinancement obligatoire de la section d'investissement 2023, un excédent net global de 2 340 601,99€.

Le chapitre 011 augmente entre 2022 et 2023 de 8%. Ce chapitre constitue le principal enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet exercice s'avère de plus en plus complexe dans le contexte d'augmentation des prix qui a débuté en 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des tarifs d'énergie.

Il est à noter en 2023, une augmentation des dépenses du chapitre 012, (charges de personnel) par rapport à 2022 qui s'explique principalement par la revalorisation du point d'indice.

Le chapitre « charges financières » connaît une augmentation de 90k€ due à l'augmentation des taux d'intérêts.

➤ Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	CA 2022	CA 2023
011 Charges à caractère général	3 884 327,42 €	4 178 357,23 €
012 Charges de personnel	4 864 709,76 €	5 058 099,65 €
014 Atténuations de produits	764 145,00 €	768 319,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 876 234,59 €	1 619 981,83 €
66 Charges financières	165 206,19 €	255 712,64 €
67 Charges exceptionnelles	1 208 871,62 €	
68 Provisions		10 221,91 €
Total Dépenses réelles	12 763 494,58 €	11 890 692,26 €
042 Opération de transfert entre section	559 426,84 €	621 211,37 €
TOTAL	13 322 921,42 €	12 511 903,63 €

➤ Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	CA 2022	CA 2023
013 Atténuations de charges	41 581,53 €	68 157,54 €
70 Produits des services	739 680,50 €	766 263,03 €
73 Impôts et taxes	10 012 663,65 €	10 672 166,00 €
74 Dotations et participations	2 237 972,88 €	2 509 750,51 €
75 Autres produits de gestion courante	866 625,93 €	876 258,55 €
76 Produits financiers	27 221,69 €	44 751,32 €
77 Produits exceptionnels*	3 000,33 €	18 942,00 €
78 Reprise sur provision	69 168,73 €	509,87 €
Total Recettes réelles	13 997 915,24 €	14 956 798,82 €
042 Opérations d'ordre de cessions	1 225 732,23 €	18 755,00 €
TOTAL	15 223 647,47 €	14 975 553,82 €

L'augmentation des recettes réelles entre 2022 et 2023, s'élève à 958 883,58€.

En recette, le produit des services et du domaine encaissé est de 766 263,03€ contre 739 680,50€ en 2022. Il est à noter que les recettes des domaines 2023, ne sont pas revenues au niveau d'avant crise sanitaire (813 410,87€).

Le poste de dotation de compensation baisse de nouveau entre 2022 et 2023.

Dotation globale de Fonctionnement perçue en 2022 : 886 164 €

Dotation globale de Fonctionnement perçue en 2023 : 881 019 €

Comparaison des dotations et recettes fiscales entre 2022 et 2023

	2022	2023	Différence
Dotations (DGF + Dotation de compensation + dotation d'intercommunalité - Contribution au redressement des finances publiques)	787 690,00 €	795 431,00 €	7 741,00 €
Recettes fiscales			
Produits des contributions directes	7 831 539,00 €	8 344 960,00 €	513 421,00 €
GEMAPI	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €
Compensation CVAE	623 838,00 €	679 021,00 €	55 183,00 €
IFER	684 641,00 €	714 068,00 €	29 427,00 €
TASCOM	377 939,00 €	377 942,00 €	3,00 €
DCRTP	141 821,00 €	141 821,00 €	0,00 €
FNGIR	321 558,00 €	321 558,00 €	0,00 €
FPIC (NET)	-515 234,00 €	-513 540,00 €	1 694,00 €
Allocations compensatrices	801 698,00 €	849 179,00 €	47 481,00 €
Total des recettes fiscales	10 387 800,00 €	11 035 009,00 €	647 209,00 €
Total des dotations et recettes fiscales	11 175 490,00 €	11 830 440,00 €	654 950,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement dégage un excédent brut de 2 466 304,89 € et, après déduction des crédits de dépenses et recettes non réalisées en 2023 et reportées en 2024, un besoin d'autofinancement de **1 840 555,11 €**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 469 664,79€.

Les investissements ont été financés par les amortissements prélevés sur la section de fonctionnement (602 269,37€), les subventions d'investissement (1 366 493,77 €), le remboursement du FCTVA (394 177,30 €), l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2021 (1 297 816,57€). En 2023, la CCPI a eu recours à l'emprunt pour un montant de 1 200 000 € pour les investissements de la CCPI.

BUDGET ANNEXE – DECHETS MENAGERS

SECTION D'EXPLOITATION

Le compte administratif 2023 du budget annexe des Déchets Ménagers dégage un excédent d'exploitation de **485 011,44 €**. Les principales dépenses sont :

- le traitement des déchets ménagers (1 091 867,26 €)
- le remboursement des frais du personnel chargé de la collecte et des déchetteries (709 019,39 €).

La principale recette est constituée par la redevance, dont le produit s'est élevé en 2023 à 2 131 051,14 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement dégage un excédent brut de 915 711,21 € et, après déduction des crédits de dépenses et recettes non réalisées en 2023 et reportées en 2024, un excédent d'investissement de **111 711,21 €**.

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du compte administratif 2023 du budget annexe des lotissements enregistre un excédent de fonctionnement de **383 770,70 €**. Les dépenses et les recettes sont principalement des opérations d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, dont le besoin de financement s'élève à **1 929 643,63 €**, n'est constituée en fait que de mouvements d'ordre gérant les stocks existants. Mais il est à noter que, si ce budget affiche actuellement un besoin de financement global de **1 269 643,63€**, la valeur totale des terrains restant à commercialiser s'élève, au 31 décembre 2023, à 1 390 288€ pour la ZAC.